CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E57952** **VALABLE JUSQU'AU** **27/04/2027**

ÉDITÉ LE 21/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1977

Raison sociale : BOURGOGNE COUVERTURE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 12/12/2022

Capital : 132 000

6 IMPASSE BOIRAC
21000 DIJON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 016650046 016650046

Siret : 016 650 046 00051

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 402802000195

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 210203Y1247000 / 001 333376/74

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 210203Y1247000 / 001 333376/74

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Téléphone : 03 80 72 01 34 **Fax :** 03 80 72 01 38

Portable : 0625843310

Responsabilité légale :
LBMA PILOT (494 611 510) / PILOT BRUNO PRÉSIDENT / PILOT ALEXIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : contact@bourgognecouverture.fr

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 347 988 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement	18	28/04/2023
3132	Ardoises (Technicité confirmée)		28/04/2023
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée)		28/04/2023
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT 21/04/2026 12:29

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E57952** **VALABLE JUSQU'AU** **27/04/2027**

ÉDITÉ LE **21/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1977
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 12/12/2022
Capital : 132 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON 016650046 016650046

Siret : **016 650 046 00051**
Code NACE : 4391B
Numéro caisse de congés payés : 402802000195

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 210203Y1247000 / 001 333376/74

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 210203Y1247000 / 001 333376/74

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2026

Raison sociale : **BOURGOGNE COUVERTURE**

6 IMPASSE BOIRAC
21000 DIJON

Téléphone : 03 80 72 01 34 **Fax :** 03 80 72 01 38
Portable : 0625843310

Site Internet :
E-mail : contact@bourgognecouverture.fr

Responsabilité légale :
LBMA PILOT (494 611 510) / PILOT BRUNO PRÉSIDENT / PILOT ALEXIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	28/04/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	28/04/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	28/04/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

21/04/2026 12:29

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.